



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SikaFast®-5215 Comp. A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG
Tüffenwies 16
8048 Zürich

Téléphone : +41584364040

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse
CH-8028 Zurich
+41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégée: 145
EHS@ch.Sika.com

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
méthacrylate de tétrahydrofurfuryle 2455-24-5 219-529-5	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 25 - < 50
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane 2530-83-8 219-784-2 01-2119513212-58-XXXX	Xi; R41	Eye Dam. 1; H318	0 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.



SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Erythème
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections



SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.
Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
Numéro de référence: EN 374.
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),
Les gants souillés devront être retirés.
Pour une exposition permanente:
Gants en Viton (0.4 mm)
temps de protection >30 min.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : pâte
- Couleur : blanc
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- Point d'éclair : 99 °C
- Température d'inflammation : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure (Vol%) : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure (Vol%) : donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible
- Propriétés comburantes : donnée non disponible
- Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
- pH : donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion / Point de congélation : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Pression de vapeur : donnée non disponible
- Densité : env. 1.14 g/cm³
à 20 °C
- Hydrosolubilité : Note: insoluble
- Coefficient de partage: n- : donnée non disponible



SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

octanol/eau	
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 7 mm ² /s à 40 °C
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Note: donnée non disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	: donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

Mutagenicité : donnée non disponible
Cancérogénicité : donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible
Tératogénicité : donnée non disponible

Composants:

[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: 7,010 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5.3 mg/l, 4 h, rat,
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal: 4,248 mg/kg, lapin

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Autres effets néfastes

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaFast®-5215 Comp. A

Date de révision 16.11.2012

Date d'impression 25.06.2015

l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.

Emballages contaminés : 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH Information: Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau
Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005

VOC-CH (VOCV) : pas de taxes des COV

VOC-EU (solvant) : non applicable



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

signification des abréviations et acronymes utilisés : TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
DNEL = Dose dérivée sans effet
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter

|| Modifications par rapport à la version précédente !